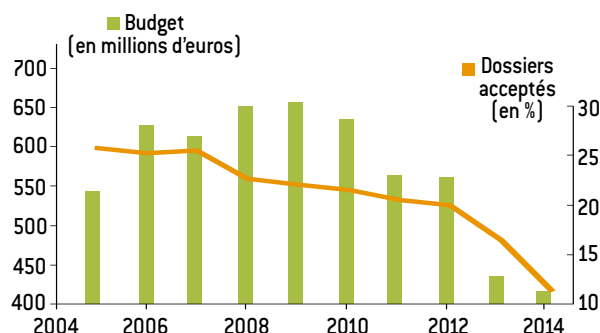
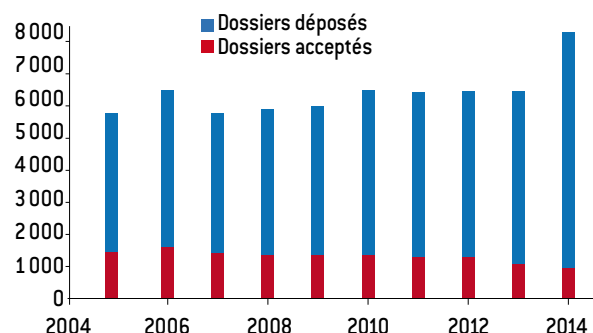


L'ANR EN QUELQUES CHIFFRES



L'Agence nationale de la recherche a été créée en 2005 et il est possible de suivre son évolution grâce à ses rapports d'activité annuelle. Le point le plus discuté est souvent le budget de l'agence alloué aux projets (en vert), qui a augmenté jusqu'en 2009 pour atteindre 650 millions d'euros. Depuis, il a fortement diminué.

Cette baisse se retrouve dans le taux de dossiers acceptés par rapport aux dossiers déposés (courbe orange) qui passe d'environ 25 % en 2005 à 10 % en 2014. Pour être complet, il faut regarder le nombre



de dossiers déposés et acceptés (en bleu et en rouge). Le nombre de demandes a régulièrement augmenté. En 2014, l'affluence exceptionnelle s'explique par un allègement de la procédure de sélection des dossiers avec un premier tour qui requiert seulement de rédiger une demande de cinq pages. Cependant, ce pic ne suffit pas à expliquer le taux d'acceptation très bas de 2014. En effet, le nombre de dossiers acceptés en 2014 est inférieur à celui de 2013. Le taux d'acceptation aurait donc été faible même avec un nombre constant de demandes.

Sources : rapports d'activité de l'ANR de 2005 à 2014

des risques. C'est comme ça que la science a fait ses progrès les plus importants, en sortant des sentiers battus. L'ANR nous encourage à sélectionner des projets innovants et c'est bien dans ses prérogatives. Mais quand le taux de projets retenus est de 10 %, il est difficile de choisir des projets à risque. Surtout que, à côté, on a des projets solides, que la communauté attend, qui sont essentiels. Il est difficile d'écarter ces projets au profit de paris sans garantie. On devrait, mais c'est difficile à justifier. Avec une pression de sélection aussi forte, on se retrouve dans une situation impossible. À mon sens, l'ANR ne fait pas bouillonner les idées comme elle le devrait.

PLS

Outre le faible taux de projets retenus, un autre reproche formulé à l'encontre de l'ANR est l'aspect chronophage des dossiers à rédiger. Quelque chose a-t-il été fait ?

P.P. : Effectivement, les chercheurs passent beaucoup de temps à constituer des dossiers et des demandes de financement. C'est l'inconvénient d'avoir un grand nombre de sources possibles de financement, à chacune correspondant une faible chance d'obtenir des sous.

Les chercheurs sont obligés de postuler tous azimuts. Il est difficile d'estimer le temps que l'on met pour écrire un tel dossier. Mais pour un jeune chercheur, qui part de zéro, c'est peut-être un mois de travail. Évidemment, on peut ensuite réutiliser ce dossier pour les autres demandes, mais chaque agence ayant ses requêtes particulières, il faut adapter son dossier. Cela prend donc beaucoup de temps, même pour un chercheur expérimenté. D'où la frustration des chercheurs qui peaufinent des dossiers dont la probabilité d'être retenus est ridiculement faible.

L'ANR semble avoir pris en considération ce problème. Le processus a été décomposé en deux étapes. Dans un premier temps, les chercheurs envoient des dossiers de cinq pages. Environ 30 % des projets sont sélectionnés et les chercheurs sont alors invités à rédiger des rapports détaillés de trente à quarante pages. Le hic est la façon dont les projets sont sélectionnés à la première étape : ils sont envoyés à des spécialistes qui notent les projets, puis l'ANR classe ces dossiers et ne sélectionne que les mieux notés, sans considérer le fait que certains rapporteurs peuvent noter plus ou moins sévèrement.

Nous avons signalé ce problème et un système très compliqué de repêchage de certaines notes a été mis en place pour corriger ces biais. Mais cela s'est révélé lourd, absurde et peu efficace. Alors qu'un système de normalisation des notes, comme cela se fait très bien dans d'autres domaines, aurait parfaitement fonctionné.

PLS

Finalement, y a-t-il au sein de l'agence une volonté d'améliorer le système ?

P.P. : Lors de mes trois années de participation au comité scientifique de l'ANR, mes collègues et moi avons souvent fait remonter nos remarques, mais sans suite. Il y a certainement des gens de bonne volonté à l'ANR, des personnes qui aimeraient que les chercheurs ne se sentent pas floués par le système d'appels à projets. L'ANR pourrait être un bon dispositif qui crée une émulation et dynamise la recherche française. Il y a pourtant des blocages qu'il est difficile de comprendre. Et c'est toute la recherche française qui en souffre. ■

Propos recueillis par Sean BAILLY

HOMO SAPIENS INFORMATICUS chronique de Gilles Dowek

Aux origines des trolls

Sur le Web, les trolls, terme qui désigne les commentaires ou auteurs agressifs et stériles, sont légion. Mais ce phénomène spécifique au monde virtuel a peut-être une explication.



Quand nous lisons, parmi les commentaires d'un article d'un journal en ligne, des phrases telles que : « Vous parlez encore d'un sujet que vous ne maîtrisez pas », « Vous savez pertinemment que vos arguments sont minables alors vous vous défendez de manière minable », « Fais un procès à tes parents je n'y peux rien si t'es autant limité », etc., nous pouvons regretter, comme l'écrivain italien Giuseppe Tomasi di Lampedusa, qu'une conversation puisse « ne pas ressembler à une querelle de chiens ». Une fois la stupeur et l'indignation passées, nous pouvons aussi nous demander quelle est l'origine de cette grossièreté.

Pour le comprendre, il est utile de distinguer deux formes de conversation : la conversation privée, qui se déroule au comptoir d'un bistro ou au cours d'un déjeuner en famille, et la conversation publique – la *disputatio* universitaire, le débat politique... – qui comprend non seulement des conversants, mais aussi un public. La conversation publique obéit à certaines règles : on doit y éviter le mensonge, l'attaque *ad personam*, l'argument d'autorité, l'invocation de son intime conviction, le procès d'intention... Ces règles ne sont pas uniquement des règles de politesse : comme les règles de construction du discours scientifique, ce sont des conditions qui permettent à la conversation de progresser et au public de ne pas perdre son temps. La conversation privée, qui porte moins à conséquence, ne suit pas forcément ces règles – au pire, seuls les protagonistes y perdent leur temps – et tous les coups y sont hélas permis.

Outre le fait qu'ils sont à l'abri derrière leur clavier et souvent anonymes, peut-être les auteurs de commentaires d'articles en ligne, de blogs, de forums ou de microblogs s'autorisent-ils peut-être à être grossiers et primaires parce qu'ils appliquent, à la conversation publique, les règles de la conversation privée. Et qu'ils le fassent n'est pas si surprenant : la conversation privée est pratiquée par tout le monde, alors que, jusqu'à la fin du XX^e siècle, la conversation publique était

Nous pouvons imaginer que la pratique de la conversation publique suffise à en apprendre peu à peu les règles – qu'à force d'entendre d'autres intervenants dire : « Je me suis mal fait comprendre » plutôt que : « Tu es bouché à l'émeri », tout le monde finira par comprendre que, par exemple, insulter son interlocuteur ne fait pas progresser la conversation. Chacun peut d'ailleurs contribuer à la diffusion des règles de la conversation publique. Par exemple, quand une personne

lol, la phrase est pas complètement stupide mais votre certitude l'est



Rédigé par : [siffus](#) | [les 18 meilleures 2018 de 10 à 100 min](#) | [Répondre](#) [Signaler un abus](#) |

LE COMMENTAIRE D'UN TROLL tel qu'on en trouve sur le site du journal *Le Monde*.

réservée à un petit nombre de personnes, qui en apprenaient tant bien que mal – et parfois imparfaitement – les règles sur le tas. Avec le Web 2.0, elle est subitement devenue accessible à toutes et tous. Il n'est donc pas surprenant que ces « hordes de barbares » qui ont envahi l'espace à peu près policé de la conversation publique, y appliquent les seules règles qu'ils connaissent : celles de la conversation privée.

Si telle est la raison de la grossièreté qui se déverse sur le Web, nous devons donc la voir comme un effet secondaire malheureux d'un phénomène en lui-même heureux : l'ouverture à tous de la conversation publique, que les techniques de communication limitaient naguère à quelques privilégiés.

commente les messages d'un article en ligne en s'indignant qu'« un certain nombre de commentaires [lui] paraissent à la limite du mépris et de l'insulte », elle contribue à cet apprentissage.

Mais on peut aussi penser que, maintenant que la conversation publique est accessible à tous, la maîtrise de ses règles devrait être l'un des objectifs majeurs de l'apprentissage de la langue. Aujourd'hui, il est sans doute aussi important d'apprendre à converser publiquement que d'apprendre à composer une dissertation ou un commentaire. ■

Gilles DOWEK est chercheur chez Inria et membre du conseil scientifique de la Société informatique de France.



Offre DÉCOUVERTE

POUR LA
SCIENCE

Le magazine mensuel
Pour la Science (12 n°s/an)

4,90 / mois
seulement
ou 59€ pour 1 an

VOS AVANTAGES ABONNÉ

- ✓ 24 % d'économie et plus par rapport au prix en kiosque
- ✓ L'envoi des magazines en avant-première
- ✓ La garantie de ne manquer aucun numéro

BULLETIN D'OFFRE DÉCOUVERTE

À compléter et à retourner, accompagné de votre règlement : Service Abonnements Pour La Science - 19 rue de l'Industrie, BP 90053, 67402 ILLKIRCH CEDEX

POUR LA
SCIENCE

1. MA FORMULE

☐ **OUI, je m'abonne à l'Offre Découverte à 4,90 € par mois** ou 59 € pour 1 an.
Je reçois 12 numéros par an du magazine *Pour la Science* (12 n°s/an)

Mon e-mail obligatoire pour l'accès aux contenus numériques (à remplir en majuscules)

À réception de votre bulletin, comptez 5 semaines pour recevoir votre n° d'abonné. Passé ce délai, merci d'en faire la demande à pourlascience@abopress.fr

2. MES COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____ Tél. : _____
Pour le suivi client (facultatif)

3. MON MODE DE RÈGLEMENT

☐ Je règle par prélèvement **4,90 € par mois**. Je remplis l'autorisation ci-dessous en joignant impérativement un IBAN/BIC. (DECPV)

*Pour la France métropolitaine et d'outre-mer. Pour l'étranger (pays de la zone SEPA) : 5,90 €/mois. Abonnement renouvelable tacitement à échéance et dénonçable à tout moment avec un préavis de 3 mois.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT PAR MANDAT SEPA

En signant ce mandat SEPA, j'autorise Pour la Science à transmettre des instructions à ma banque pour le prélèvement de mon abonnement dès réception de mon bulletin. Je bénéficie d'un droit de rétractation dans la limite de 8 semaines suivant le premier prélèvement. Plus d'informations auprès de mon établissement bancaire.

POUR LA
SCIENCE

1 - COORDONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE

Nom, prénom : _____
Adresse : _____
Numéro et nom de la rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

2 - COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
BIC : _____
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) Type de paiement Paiement récurrent/répétitif

☐ Je préfère régler mon abonnement d'un an en **une seule fois 59 €****. (DEC1A)

**Offre valable en France métropolitaine et d'outre-mer. Pour l'étranger, participation aux frais de port à ajouter : Europe 12€ - autres pays 25€.

☐ Par chèque à l'ordre de *Pour la Science* ☐ Par carte bancaire N° _____
Date d'expiration : _____ Clé : _____

3 - DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES

À _____
Date : _____
Signature : _____

NOM DU CRÉANCIER ICS N° FR92ZZZ426900
Pour la Science - 8 rue Férou - 75006 Paris
N° de référence unique de mandat (RUM)

Partie réservée au service abonnement. Ne rien inscrire

Signature obligatoire

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre commande. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du groupe *Pour la Science*. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'organismes partenaires. En cas de refus de votre part, merci de cocher cette case ☐.

PAS459

Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable jusqu'au 31.01.2016